



ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



CC OISEMONT

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
UFOLEP Somme**

Cyclo-cross

Dimanche 18 décembre 2022

OISEMONT

LE CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL UFOLEP DE LA SOMME DE CYCLO-CROSS 2022 se déroulera le dimanche 18 décembre 2022 à OISEMONT.

Il est organisé par le CC Oisemont sous l'égide du Comité Départemental UFOLEP de la SOMME.

Les règlements nationaux UFOLEP afférents à l'activité y seront appliqués.

ATTENTION !!

Ne peuvent participer aux championnats Départementaux dans les catégories adultes que les coureurs cyclocross ayant participé à au moins 5 courses inscrites au calendrier UFOLEP de la Somme quelle que soit l'activité cycliste (VTT cyclocross cycloport) dont au moins 2 en cyclocross dans les 12 mois précédents la date du championnat Départemental.

Cette obligation est ramenée à 2 courses cyclocross pour les jeunes.

Cas particulier : en cas d'absence clairement justifiée et appuyée, et après étude du Président de l'Ufolep Somme, une dérogation peut être accordée.

Remise des maillots aux championnats départementaux :

Pour toutes les catégories il faudra au minimum 3 partants, cependant si une catégorie n'obtient pas ce nombre, la CSDU pourra alors regrouper une catégorie avec une autre, (la plus proche), sachant que les jeunes (-17 ans) ne pourront pas être regroupés avec des adultes.

Ce championnat est réservé UNIQUEMENT aux licenciés UFOLEP.

Engagements : Tarif : 7 € par participant

Uniquement par les Clubs (pas d'engagement individuel)

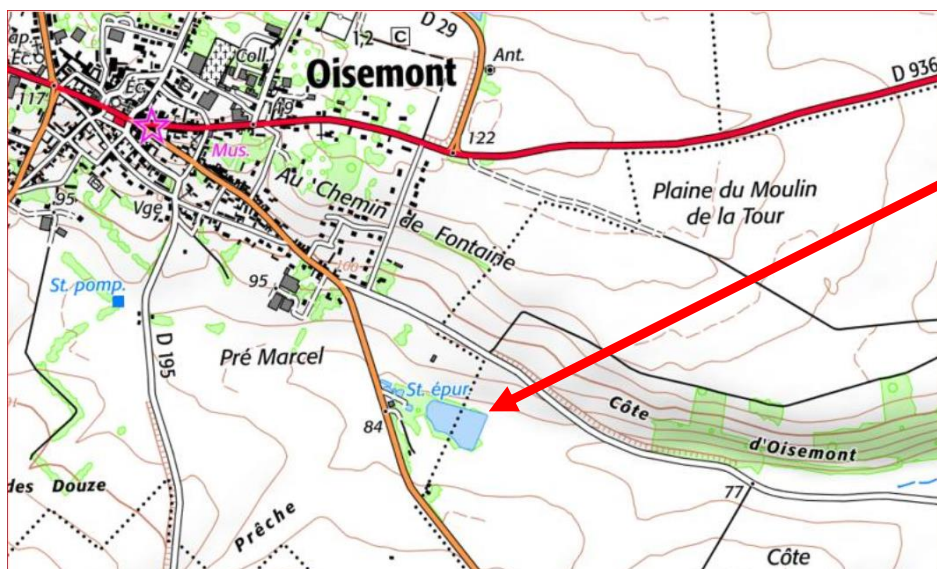
A envoyer **au plus tard** le 12 décembre 2022 (dernier délai)

Par courrier : DAR COURT Dominique – 45 rue d'Airaines – 80490 CITERNE

Contact : 03.22.28.68.31

Mail : dom.fouduvelo@orange.fr

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT



**DEPART/
ARRIVEE et
DOSSARDS**

DOSSARDS :

A partir de 12h00 – Sur le site de l'épreuve

PLANNING DE LA JOURNEE

CATEGORIES	TEMPS	Heures de départ
Jeunes M/F 11/12 ans Nés entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012	15 minutes max.	13h 04
Jeunes M/F 13/14 ans Nés entre le 01/01/2009 et le 31/12/2010	20 minutes max.	13h 03
Jeunes M/F 15/16 ans Nés entre le 01/01/2007 et le 31/12/2008	30 minutes max.	13h 02
Adulte féminine 17/29 Nées entre le 01/01/1994 et le 31/12/2006 Adulte féminine 30/39 Nées entre le 01/01/1984 et le 31/12/1993 Adulte féminine 40/49 Nées entre le 01/01/1974 et le 31/12/1983 Adulte féminine 50 et plus , nées avant le 31/12/1973	30 minutes max.	13h 02
Adulte masculin 17/19 Nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2006	40 minutes max.	13h 00
Adulte masculin 20/29 Nés entre le 01/01/1994 et le 31/12/2003	50 minutes max.	15h 15
Adulte masculin 30/39 Nés entre le 01/01/1984 et le 31/12/1993	50 minutes max.	14h 00
Adulte masculin 40/49 Nés entre le 01/01/1974 et le 31/12/1983	50 minutes max.	15h 16
Adulte masculin 50/59 Nés entre le 01/01/1964 et le 31/12/1973	50 minutes max.	14h 01
Adulte masculin 60 ans et plus Nés avant le 31/12/1963	50 minutes max.	13h 01

**Remise des récompenses à 16h30 pour toutes les catégories
(Anciennes écoles près de Netto – Rue de Lattes)**

RÈGLEMENT OFFICIEL DE L'ÉPREUVE

Article 1 : Obligations : Le championnat Départemental et le championnat Régional sont des épreuves qualificatives obligatoires pour le championnat National 2022.

Article 2 : Déroulement : Sous peine de déclassement il est interdit de prendre les roues d'un coureur d'une autre catégorie.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories pendant la reconnaissance du parcours, à l'échauffement et pendant la compétition. L'échauffement sera interdit sur le circuit pendant le déroulement des courses et en cas de non-respect le coureur pourra se voir interdire de prendre le départ de la course.

Article 3 : Tenue vestimentaire : Pour la cérémonie protocolaire, la tenue de cycliste (Haut et Bas) est obligatoire.

En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium

Article 4 : Dépannage & Ravitaillement :

Changement de roue autorisé en tout point du circuit.

Pas de changement de roue entre concurrents.

Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.

Un seul changement de machine n'est autorisé par tour. Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.

Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).

En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3eme bicyclette.

Un sportif en course ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour effectuer un changement. S'il emprunte ce couloir pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée et sera définitive.

Les vélos à assistance électrique (VAE) sont strictement interdits sur toutes les épreuves de compétition.

Article 5 : Récompenses : Premier de chaque catégorie : Maillot départemental, un bouquet et une coupe.

Une Médaille offerte aux 3 premiers.

Article 5 : Contrôle médical : Un contrôle sera demandé aux instances compétentes concernées par ces championnats à l'issue de l'épreuve, il appartiendra à chaque concurrent de consulter la liste affichée sur le podium pour vérifier s'il est retenu pour subir ce contrôle.

